

Le nouveau plan de reprise d'activité rando au 19 mai 2021

[Accueil](#) > [S'informer](#) > [Actualités](#) >



Publié le 18 mai 2021

Pas de limitation de distance

Pas de justificatifs à fournir

Le nouveau couvre-feu est instauré de **21h à 6h**

La nouvelle jauge des groupes : la limitation est maintenant de **10 personnes** (encadrant compris) sur l'espace public

Pour ce qui concerne la formation, elle peut enfin reprendre. Cependant, **cette reprise est autorisée sous réserve de** nouvelles consignes gouvernementales ou locales, si les gestes barrières (masques, gel, distanciation, ...), la jauge de 10 personnes maxi (intervenant compris) sont respectés. La structure d'accueil doit être autorisée à accepter le public dans les bonnes conditions (repas 1 par table, hébergement chambre seule...) et les salles doivent être ventilées.

Pour les séjours et voyages, ces derniers sont « **autorisés dans le respect des règles gouvernementales en vigueur** ».

Ce qui est maintenu :

La nécessité d'éviter ou de limiter au maximum le covoiturage.

La nécessité de se tenir informer des spécificités locales auprès des autorités préfectorales.

La commission médicale de la FFRandonnée conseille fortement à ses adhérents d'être vaccinés pour participer aux activités du club.

[La version 16 du tableau de reprise](#) à été actualisée à date selon les dernières consignes.

Nous attendons la publication du décret qui viendra confirmer le détail des mesures applicables à la pratique sportive. Cependant nous pouvons vous communiquer les documents édités par le ministère avec une première projection sur la suite de ce 2ème assouplissement.

[Fiche Sanitaire Retour Public Sports](#)

[Protocole sanitaire reprise activités sportives](#)

[Tableau mesures sanitaires Sport](#)

[Protocole Sanitaire Evénements Sportifs dans l' Espace Public](#)